



Séance du 01 avril 2025

Membres en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

un avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur ROMIEU Serge à la Salle du Conseil Municipal

Présents : Monsieur ROMIEU Serge, Madame PIEJOUJAC Michèle, Monsieur GRAVIL Guy, Monsieur JOUVE Yannick, Monsieur NOUET Nicolas, Madame BONHOMME Isabelle, Monsieur DENISET Marc

Représentés :

Excusés : Monsieur PRADIER Julien

Absents : Monsieur MOURGUES Maxime

Secrétaire de séance : Madame PIEJOUJAC Michèle

Objet: Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE CHAUDEYRAC 2025 - DE_2025_012

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SERVICE EAU DE CHAUDEYRAC,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 : L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE CHAUDEYRAC pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 166 177,07

En dépenses à la somme de : 166 177,07

ARTICLE 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	30 964,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 500
014	Atténuations de produits	7 000
042	Section à section	43 900
65	Autres charges de gestion courante	500
66	Charges financières	500
67	Charges exceptionnelles	600
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		99 464,43

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	22 364,43
042	Section à section	13 000
70	Ventes produits fabriqués, prestations	39 100
74	Subventions d'exploitation	25 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		99 464,43

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

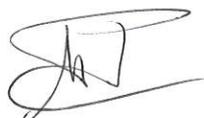
Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	52 712,64
040	Section à section	13 000
901	MISES AUX NORMES CAPTAGES	1 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		66 712,64

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	3 000
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	19 812,64
040	Section à section	43 900
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		66 712,64

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour extrait certifié conforme,
 Mme PIEJOUJAC Michèle, secrétaire



Pour extrait certifié conforme,
 Mr ROMIEU Serge, Maire de Chaudeyrac



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.